Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260702-CMDU02072026002-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à vingt heure en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Karine ALBANHAC, maire.

Date de la Convocation : 24 juin 2026

Présents :
K. ALBANHAC, C. PLUS, F. MAUMAS, P. IMBERT, P. DELAHAYE, A. FERTÉ-DEVIN, G. LE DERRIEN, M. FEUILLET, B. NÉDÉLEC, R. SALONDY, J. BENARD-TERRIEN, C. BRICE, C. LAMOURIC, G. VASSEUR (arrivée à 20 h 43), A. KNOERLÉ, P-Y. MATEL, S. ESLAN, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, E. ANDRIEU, P. CASTELL, M-T. PERENNOU

Absents : T. BESENARD, G. VASSEUR (jusqu'à 20 h 43), T. VIEILLE-CESSAY, M. GRECO, L. POUHAUT

Membres en exercice : 27
Membres présents : 22 jusqu'à 20 h 43 et 23 à partir de 20 h 43
Membres absents : 5 jusqu'à 20 h 43 et 4 à partir de 20 h 43
Procurations : 5 jusqu'à 20 h 43 et 4 à partir de 20 h 43
Votants : 27

Thierry BESNARD a donné pouvoir à Caroline PLUS
Thaddée VIEILLE-CESSAY a donné pouvoir à Marie FEUILLET
Gaël VASSEUR a donné pouvoir à Sylvie ESLAN jusqu'à 20 h 43
Magali GRECO a donné pouvoir à Brigitte NEDELEC
Laurence POUHAUT a donné pouvoir à Pascale IMBERT

Caroline PLUS a été élu secrétaire de séance.

2 - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES – au titre de l'avancement de grade

Madame Caroline Plus, 1ère adjointe, rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Au titre de l'avancement de grade 2026 :
Madame Caroline Plus indique qu'il est nécessaire de créer 4 postes correspondant aux avancements de grade 2026 à compter du 1er octobre 2026 :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (34,13/35ème)
- 2 postes de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet

Et de supprimer les postes suivants à compter du 1er octobre 2026 :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (34,13/35ème)
- 2 postes de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines en date du 03/06/2026,
Vu l'avis simple du comité social territorial en date du 22/06/2026,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260702-CMDU02072026002-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- créé et supprime les emplois décrits ci-dessus ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs qui fera l'objet d'une délibération de régularisation ;
- inscrit les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 6411.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 3 juillet 2026
Le maire,
Karine ALBANHAC

